#### **REGLEMENT INTERIEUR 2024 - 2025**

#### 1. MODALITES D'INSCRIPTION

L'adhérent est considéré inscrit lorsque le dossier est complet au premier cours.

- Les inscriptions se font en ligne via notre site internet <a href="http://temps-danse-asnieres.com">http://temps-danse-asnieres.com</a> et notre partenaire technique Viviarto (www.viviarto.com)

Il vous faudra créer un compte utilisateur, et valider un moyen de paiement (CB, prélèvement ou chèque) En cas d'échec de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement allant à l'encontre des Conditions Générales d'inscription de l'école, l'élève sera immédiatement facturé 6 € de frais de gestion sans recours possible.

- Les frais de costumes seront demandés dès la date du spectacle connue et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.
- Le certificat médical obligatoire (- 3 ans). A défaut, l'adhérent reconnait qu'il ne pourra mettre en cause l'association.

#### 2- LES COURS

- L'accès au cours est uniquement permis aux adhérents ayant la tenue correspondant à leur cours :
  - <u>Classique</u>: justaucorps, collant, ½ pointes et/ ou pointes.
    (A partir du cours d'Initiation, la tenue est imposée et sera indiquée par le professeur)
  - Modern Jazz: haut et pantalon jazz, chaussures de jazz ou pédis ou chaussettes
  - Street Jazz : T-shirt et bas de survêtement, baskets propres
- La paire de baskets réservée au cours de danse ne doit pas être utilisée en dehors des salles de danse.
- Les cheveux doivent être attachés pendant les cours (chignon pour le classique).
- Il est strictement interdit de mâcher du chewing-gum en cours, et de porter des bijoux ou autres accessoires

imposants.

- Les portables doivent être éteints pendant les cours.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenus pendant ses activités.

## 3- ORGANISATION DES COURS

La cotisation annuelle due permet de suivre une trentaine de cours. Ce nombre peut être revu à la hausse sans frais supplémentaires pour l'adhérent.

En cours d'année, les salles et/ou les professeurs peuvent être indisponibles, l'association s'engage, sans garantie, à trouver une solution de remplacement, en fonction de la disponibilité des salles et des professeurs.

# 4- HORAIRES ET PRESENCES

- Les salles sont mises à la disposition de l'association par la municipalité qui en fixe les horaires. L'adhérent s'engage donc à **être ponctuel** par respect pour le professeur et le travail des élèves.
- Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association n'est engagée qu'au moment où l'adhérent est en cours avec son professeur.
- La présence régulière aux cours est vivement conseillée. En cas d'absence, prévenir le professeur concerné via la page Contact de notre site internet : www.temps-danse-asnieres.com.

Veuillez noter qu'en cas d'absences répétées, l'élève sera considéré comme démissionnaire, sans qu'un remboursement ne soit accordé.

- Les parents ne sont pas admis aux cours

## 5- REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera fait en cours d'année.

### 6- MANIFESTATIONS

L'association organise un spectacle au Grand Théâtre d'Asnières tous les 2 ans pour tous les élèves.

Pour les participants, les répétitions générales sont obligatoires.

- Les places sont numérotées et payantes.
- Les photos et vidéos ne sont pas autorisées pendant le spectacle de fin d'année.

L'association organise aussi des portes ouvertes au cours de l'année.

IMPORTANT : En cas de non-respect de l'un des points du règlement, le professeur se réserve le droit de refuser la participation de l'élève au cours.